

Nicolas DHUICQ
Député de l'Aube
Conseiller général
Maire de Brienne-le-Château

Troyes,
le 16 octobre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Révision de l'aire AOC Champagne : Nicolas DHUICQ réagit à la parution de la liste des communes

A la suite de la parution dans la presse quotidienne départementale de la liste des communes pressenties pour la révision de l'aire géographique en appellation AOC Champagne, Nicolas DHUICQ, Député de la première circonscription de l'Aube tient apporter les éléments de réflexion suivants :

Les vins de champagne sont un atout majeur pour la nation dans le cadre de nos exportations de produits de haute qualité. Plus encore, ils sont la fierté de notre région et de notre département de l'Aube. Ils génèrent revenus, emplois et ressources fiscales grâce au travail constant des vignerons qui ont su s'organiser en syndicats.

Toutefois, la France doit faire face à une concurrence nouvelle de pays d'Amérique latine ou d'Asie qui apprennent très vite les techniques viticoles.

Aussi, il m'apparaît essentiel que l'extension de l'aire d'appellation prenne en considération la nécessité d'adapter nos volumes de production pour ne pas perdre des parts de marchés essentielles à l'exportation.

Si l'aire d'appellation est affaire de professionnels, je souhaite que son extension future ne fasse pas table rase de l'histoire viticole auboise.

Contact presse

Amélie FAUCONNET
Collaboratrice parlementaire
Tél. 06 81 47 66 17
ndhuicq@orange.fr